

N° 755
24 OCTOBRE
2015

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

PETITS ARRANGEMENTS ET MENSONGES



Vous posez des questions concrètes sur la mise en œuvre de la réforme du collège ? Les réponses institutionnelles restent évasives, du « ne vous inquiétez pas, rien ne change » au « il y aura du latin partout ». S'agit-il de mensonges aux personnels puisque le principe de la réforme est justement de bouleverser les pratiques et les contenus enseignés ? Ou, au contraire, le mensonge est-il à venir, en direction de la Nation puisque cela conduirait à ne pas appliquer la réforme et à s'arranger à l'interne de chaque établissement, au nom de l'autonomie sans doute. Vous refusez de vous voir imposer des réunions ou des temps de présence dans l'établissement ? Un chef d'établissement, un DASEN ou un recteur vous expliquera doctement que vous devez effectuer 1 607 heures par an. Mensonge de nouveau, puisque le décret de 2014 définissant nos obligations de service,

dans ses visas, fait référence aux textes statutaires et réglementaires précisant le caractère dérogatoire de nos obligations de service.

Quand l'action politique ou la « gouvernance » d'un établissement repose sur ces bases de la généralisation du mensonge, de l'arrangement entre amis, du déni de la réalité, que reste-t-il de l'État de droit dans lequel nous vivons ? Quand un gouvernement occulte et fustige la parole des citoyens, des salariés tout en prônant le « dialogue social », que reste-t-il des valeurs de la République dont pourtant il se gargarise en permanence ? L'École, par nature, ne peut s'inscrire dans de telles logiques... et pourtant !

■ **Roland Hubert,**
cosecrétaire général

CLIMAT SOCIAL PERTURBATIONS EN VUE

Tensions, mécontentement, conflits... l'actualité fait le constat tous les jours de la dégradation du climat social en France. La brutalité des plans de licenciement annoncés dans les entreprises, la faiblesse des rémunérations des salariés comme celle de nombreux retraités, le chômage qui ne décroît pas, tout concourt à alimenter l'inquiétude, le repli, la déception. Et ce n'est pas le débat budgétaire en cours qui va remettre un peu de baume au cœur ! L'orientation qui a prévalu jusqu'alors, fondée sur des exonérations fiscales et de cotisations patronales, sur la réduction de la capacité d'agir des services publics, se poursuit inlassablement.

Le récent accord sur les retraites complémentaires, imposant de fait de devoir reculer l'âge de départ en retraite, vient de tristement confirmer que changement est désormais synonyme de régression pour les salariés et que les efforts sont toujours à sens unique. Après les salariés du privé viendra sans doute le tour de ceux de la Fonction publique. Ce n'est qu'une question de temps...

Mais si l'on en croit les discours du président de la République et du Premier ministre lors de la quatrième Conférence sociale qui s'est tenue le 19 octobre, ce que l'on construit ainsi à coup de reculs et de diminution des garanties, c'est la rénovation de notre modèle social. Plus l'exaspération grandit face aux politiques pratiquées, antinomiques avec les promesses électorales, plus le gouvernement *Suite page 2 >>>*



JOURNÉE FSU



Contre la précarité

Le 15 octobre, plus de 150 personnels non titulaires ont témoigné des difficultés qu'ils vivent. Au-delà de la grande diversité de leur situation, des constantes se dégagent : contrats courts, temps partiels imposés, faible rémunération, difficultés à faire valoir leurs droits, parfois à voir leur travail rémunéré. Dans un contexte de réductions

budgetaires, leur emploi peut être menacé. Ils ont aussi fait état des actions collectives menées et de succès obtenus. Des délégations dans les ministères ont demandé qu'il soit mis un terme à la précarité dans la Fonction publique. La FSU regrette que trop peu de groupes parlementaires aient répondu à ses demandes d'audience. Elle entend bien donner des suites à cette journée d'action.

CHIFFRE

2 sur 3

Selon un sondage de l'IFOP, 65 % des personnes interrogées jugent que la réforme du collège va dans le mauvais sens. Chez celles qui affirment avoir pris précisément connaissance de son contenu, l'opposition monte à 72 %, un chiffre voisin de l'opposition que l'on rencontre chez les enseignants (74 %).

COLLEGE

Carte au président de la République

« Monsieur le Président, La réforme du collège prévue pour la rentrée 2016, plus bureaucratique que pédagogique, ne répond pas aux besoins de formation de la jeunesse de ce pays, ne réduira pas l'échec scolaire et mettra profondément en cause l'égalité d'accès aux savoirs et aux qualifications sur le territoire. Elle est de plus un affront à une profession qui se bat au quotidien pour la réussite des jeunes qui lui sont confiés. Je vous demande de renoncer à sa mise en place et d'ouvrir sans délai des discussions sur d'autres bases. » Cette carte sera disponible dans les sections départementales et académiques.



CETTE SEMAINE 3

- NÉGOCIATIONS PPCR
- RETRAITES COMPLÉMENTAIRES
- CTM CONTRACTUELS

ENJEUX 4-5

- RÉFORME DU COLLÈGE : L'ACTION CONTINUE
- FORMATION FORMATAGE
- ORS ET CONSEILS PÉDAGOGIQUES
- ÉVALUATION
- PROGRAMMES
- BUDGET 2016

MÉTIER-CARRIÈRES 6

- AVIS DE NOTATION
- CO-PSY
- CPE ET POSTES
- ÉDUCATION À LA DÉFENSE

CONGRÈS FSU 2016 7

- CONTRIBUTION DES TENDANCES

SUR LE TERRAIN 8

- COP 21

« Notre influence grandit au moment où un rêve futur se transforme en une action présente » STEVE CHANDLER

FONCTION PUBLIQUE

SALAIRES : UN SUJET À IMPOSER

Le projet de loi de finances pour 2016 ne prévoit aucune mesure de revalorisation du point d'indice. Depuis 2010, avec l'action conjuguée du gel du point d'indice, de l'inflation et de la hausse régulière de la retenue pour pension, le pouvoir d'achat des traitements a chuté de l'ordre de 7,5 %.

La négociation sur la modernisation des parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) n'en a pas traité. L'insistance de la FSU à porter cette question a cependant permis l'inscription dans le texte du protocole d'une négociation salariale en février 2016, qui devra « examiner la revalorisation du point d'indice ». Pour le SNES et la FSU, ce rendez-vous doit être préparé de façon offensive. La FSU s'adresse aux autres organisations syndicales pour construire des actions unitaires.



IMPOSER DES NÉGOCIATIONS

Le protocole PPCR n'a pas recueilli les signatures nécessaires à un accord majoritaire. Malgré cela, le gouvernement a annoncé qu'il entendait l'appliquer. La FSU a dénoncé la situation inédite créée par cette décision parce qu'elle « constitue un précédent lourd de conséquences pour le dialogue social dans la Fonction publique ». Elle a donc décidé de ne pas se rendre à la réunion des signataires convoquée le 30 septembre, considérant que moins que jamais un comité de suivi restreint aux seules organisations signataires

n'avait de légitimité. Elle demande au gouvernement de soumettre chacune des mesures qu'il entend mettre en œuvre à la concertation avec l'ensemble des organisations représentatives. La FSU continuera à porter les revendications des personnels. Pour les enseignants, elle renouvelle les revendications qu'elle avait adressées au gouvernement dans le cadre de la négociation PPCR : il y a urgence à reconstruire la grille indiciaire, à assurer à tous un déroulement de carrière complet et dans l'immédiat à revaloriser les rémunérations indemnitaires. ■ Anne Féray

PROLONGATION DE LA VOTATION FP SALAIRES, EMPLOIS : VOTEZ

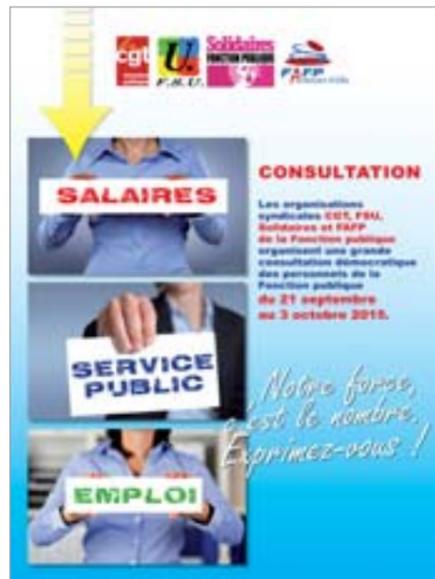
Pour déconstruire « l'évidence » martelée selon laquelle il faudrait réduire les dépenses pour résorber les déficits publics, la FSU, la CGT, Solidaires et la FA-FP proposent aux agent-es de s'exprimer au travers d'une votation.

La prochaine négociation salariale est prévue en février 2016. Si les personnels attendent une augmentation de leurs traitements, les mobiliser pour cela ne se fera pas sans un débat

approfondi. Durant une quinzaine de jours, fin septembre, une première période de votation a permis de constater que les quatre questions étaient bien reçues : salaires, emplois, conditions pour rendre un service de qualité, revendication d'un plan de titularisation, correspondent aux préoccupations professionnelles. Mais la période initiale a été trop courte pour solliciter suffisamment de personnels.

FAIRE VOTER LES AGENTS, INTERPELLER LES ÉLUS

Les syndicats organisateurs ont donc décidé de prolonger l'initiative jusqu'au 30 novembre. Les dispositions sont prises pour rendre visible cette campagne dont l'intérêt est cependant qu'elle se déroule dans le plus grand nombre de services et d'établissements. Les résultats seront remis à la Ministre de la Fonction publique mais aussi, dans les départements, portés aux préfets par des délégations intersyndicales. La votation doit être une étape. Sa réussite ne peut que favoriser l'élargissement de l'unité syndicale et la construction de nouvelles actions dans une unité plus large sur des questions qui rassemblent l'ensemble des personnels. ■ A. F.



RETRAITES COMPLÉMENTAIRES UN ACCORD DANGEREUX

La CFDT, la CGC et la CFTC signeront le 30 octobre un accord sur les retraites complémentaires (AGIRC-ARRCO) qui concerne les salariés du privé mais aussi certains fonctionnaires polypensionnés. La CGT et FO ont de leur côté annoncé qu'ils ne cautionnaient pas une telle régression.

La mesure phare consiste en effet à amputer le(s) montant(s) de retraite complémentaire de 10 % par an sur trois ans de tous les salariés qui ne différeraient pas d'un an leur départ à la retraite alors qu'ils remplissent toutes les conditions du régime général pour bénéficier du taux plein (62 ans et 41,5 annuités pour la génération 1957). Ce malus s'appliquerait à partir de 2019 pour dégager 6,1 Mds € en 2020. Seuls les retraités non soumis à la CSG en seraient exemptés. Pour faire avaler la pilule, les négociateurs du MEDEF ont un peu adouci la formule initiale (fixée de manière dégressive à 15 %, 12 % et 10 %) et accepté que les employeurs fassent aussi un petit effort financier en matière de cotisations (700 millions €). Mais en échange de l'engagement de l'État à compenser la totalité de cet effort par une baisse équivalente des cotisations versées à la branche (excédentaire) accidents du travail/maladies professionnelles.

UN AN DE PLUS

On est donc loin des « mesures justes » et des « efforts partagés » évoqués par la CFDT. Fortement incités à travailler un an de plus que l'âge légal pour bénéficier d'une retraite complémentaire à taux plein, les salariés seront en effet particulièrement pénalisés, et tout parti-



culièrement les femmes dont la pension est déjà en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes (60 % pour les femmes cadres). D'autant que l'accord prévoit aussi une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation et le report au 1^{er} novembre de la date de revalorisation annuelle. La mesure constituera en outre une double peine pour les 56 % de salariés qui ne sont déjà plus en emploi au moment où ils atteignent l'âge légal.

On s'approche hélas de la retraite pour tous à 63 ans car le gouvernement pourrait s'appuyer sur cet accord pour imposer un nouveau recul de l'âge légal pour les régimes de base. Ce dont ne se cache pas le candidat Sarkozy s'il est élu en 2017. ■ Monique Daune

CTM LA SITUATION DES CONTRACTUELS EXAMINÉE

Le comité technique ministériel a examiné le 7 octobre un projet de décret et deux arrêtés devant encadrer le recours au contrat pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le projet abroge les vacances 200 heures ; il précise qu'un contrat signé pour un besoin couvrant l'année scolaire se termine au 31 août. Il assure aux contractuel-es, sauf exception explicite, le bénéfice des indemnités dues aux titulaires, et prévoit grâce à l'intervention du SNES-FSU des modalités d'évaluation identiques à celles des titulaires. La rémunération devra respecter un indice minimum (IM 367), les dispositions générales prévoyant une évolution tous les trois ans.

ACTION SYNDICALE

La FSU a rappelé son mandat d'un plan de titularisation assorti de la fin du recrutement de nouveaux contractuels. Elle a contesté le recrutement des nouveaux contractuels à la licence, les plaçant en situation de précarité pendant au moins trois ans. Elle a défendu une grille indiciaire permettant d'harmoniser les pratiques académiques aujourd'hui diverses, sans que personne ne soit pénalisé. Les obligations de service des titulaires s'appliqueront aux contractuels, y compris les pondérations. Cependant, l'administration voulait réser-



ver la réduction d'une heure pour l'exercice dans deux établissements de communes différentes à ceux qui exercent à temps complet. Alors qu'une nouvelle rédaction semblait possible et qu'un vote unanime contre le projet de décret aurait conduit à un nouvel examen en CTM, le SNALC et le SGEN ont voté en faveur du décret⁽¹⁾. L'intervention syndicale se poursuivra sur le projet de circulaire. ■ A. F.

(1) Compte rendu plus complet : <http://www.snes.edu/De-nouveaux-textes-reglementaires-pour-les-contractuel-les.html>

Contrat spécifique pour les retraités de plus de 65 ans : danger

La généralisation de la complémentaire santé décidée par François Hollande se traduit dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale par un dispositif spécifique qui prévoit une mise en concurrence des opérateurs complémentaires sur le seul critère du prix, sans référence à une quelconque solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités. Les contrats seront gérés par des organismes ayant répondu à un appel d'offres. Ils ouvriront le droit à un crédit d'impôt égal à 2 % des primes acquittées. Un autre article remet en cause, à partir du 1^{er} janvier 2020, les habilitations des mutuelles des fonctionnaires de l'État, qui deviendraient de simples délégataires de gestion, révocables par décret. Ces deux articles, qui vont à l'encontre du modèle de protection sociale et solidaire, mettent à mal le modèle de protection sociale des agents publics. La Mutualité fonction publique demande le retrait de ces mesures pénalisantes pour les assurés fonctionnaires.

Élections FSEF

Tous les quatre ans, les collègues exerçant dans les centres de cure de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF) élisent un représentant au CA de la fondation. Les élections de septembre 2015 ont clairement confirmé la représentativité du SNES-FSU. Avec une participation de 71 %, le SNES-FSU obtient 65 % des voix, largement devant le SGEN. Présence régulière pour répondre aux collègues, action revendicative opiniâtre pour défendre des conditions spécifiques d'exercice du métier, ont été validées par les collègues.

Retraités : le 24 novembre, on continue !

Après la réussite de l'action du 1^{er} octobre (plus de 100 000 cartes déposées à l'Élysée, actions locales bien relayées par les médias), les neuf organisations syndicales ont décidé d'amplifier la mobilisation pour défendre le pouvoir d'achat des retraités. Non, les retraités ne sont pas des privilégiés : les réformes successives sur les retraites, les mesures fiscales, le gel des pensions... font chuter le pouvoir d'achat. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le cumul de toutes les réformes fera passer le poids des pensions dans le PIB de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060, alors que le nombre de retraités augmentera. Le 24 novembre, les retraités agiront au travers d'initiatives variées pour leur pouvoir d'achat.

« Une langue contient une forme d'éducation, de culture et des éléments constitutifs d'une société » BERNARD WERBER

RÉFORME DU COLLÈGE

CONTINUER À S'OPPOSER

Réalisant que la profession n'est pas prête à se laisser vendre une réforme des collèges qu'elle conteste, l'administration fait feu de tout bois pour imposer ses vues. Qu'il s'agisse des « formations » à la réforme que les rectorats veulent imposer ou des tentatives d'intimidation de certains chefs d'établissement qui en prennent à leur aise avec les textes statutaires, en passant par le flou entretenu sur le financement de la réforme, les pressions sur les collègues s'accroissent.

UNE BELLE MANIF !

À l'appel de l'intersyndicale du second degré, c'est un cortège déterminé et dynamique, venu des quatre coins de la France, qui a parcouru les rues parisiennes en ce 10 octobre 2015. Les enseignants du second degré, rejoints par des parents et soutenus par des associations disciplinaires, ont de nouveau montré que pour eux, le sujet n'est pas clos et que, malgré la propagande ministérielle, le refus de la réforme « collège 2016 » est profondément ancré. Les tentatives d'une presse partisane de discréditer le mouvement ou de le minimiser n'ont trompé personne et c'est avec la volonté de poursuivre la lutte que les manifestant-e-s ont repris leurs cars ou leurs trains.

AGENDA DE MINISTRE

La réponse de la ministre à la demande d'audience faite par l'intersyndicale est claire : son agenda ne lui permet pas une telle rencontre.



Dans le même temps le ministère poursuit sa fuite en avant, d'une part, en imposant des séances marathons au Conseil supérieur de l'éducation pour l'examen des programmes et des nouvelles modalités d'évaluation au collège et, d'autre part, en mettant en place un véritable plan de guerre pour contraindre les personnels et leur vanter les vertus des EPI et autre AP ou « parcours ».

Le message de l'intersyndicale du second degré réunie dès le lundi 12 octobre est, lui aussi, clair : sa détermination à empêcher la mise en place de la réforme reste entière. Elle appelle à réunir dès la rentrée des assemblées générales, à prendre des heures d'information syndicale pour construire le refus collectif dans les établissements des « formations-formatage » imposées par le ministère et des réunions visant à installer la réforme, et pour débattre des modalités d'actions incluant la grève. Elle déposera des préavis quotidiens de grève à partir du 2 novembre.

LE COMBAT CONTINUE

Devant la nécessité de permettre la concrétisation du rejet de la réforme par l'opinion publique,



elle appelle à signer et faire signer une carte pétition à destination du président de la République qui sera disponible dans les sections départementales et académiques. Elle se réunira de nouveau le mardi 3 novembre pour proposer des modalités d'action unitaire nationale pour les semaines à venir.

Pour le SNES-FSU, il est indispensable d'amplifier toutes les actions de nature à bloquer la mise en place de la réforme et de poursuivre le travail d'explications et de conviction auprès des parents et de l'opinion publique.

En lien avec les décisions que prendra l'intersyndicale, le SNES-FSU appelle d'ores et déjà à une semaine d'action du 23 au 28 novembre sous des formes diverses : distribution publique de la carte pétition, réunions dans les établissements, envoi de motions aux élus, ou toute initiative propre à démontrer notre détermination et à créer le rapport de force nécessaire pour obtenir l'abrogation de « collège 2016 ». Il exige la fin des pressions et autres mises en demeure de se soumettre à une réforme nocive pour les élèves et catastrophique pour nos métiers, et la reprise de discussions pour un autre collège sur d'autres bases.

Non, Madame la Ministre, les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des collèges et des lycées ne renoncent pas à un second degré cohérent et à leur métier. Ils vous le disent depuis des mois et continueront à vous le répéter. Il serait temps que vous l'entendiez enfin !

■ Roland Hubert



FORMATION FORMATAGE

Le mot d'ordre du SNES-FSU avec l'intersyndicale, proposant de ne pas se porter volontaire pour les formations à la réforme du collège, puis de ne pas s'impliquer dans les préparatifs de sa mise en œuvre, repose sur le refus de la réforme, mais aussi du mode de management mis en œuvre.

Les retours sont nombreux des premières séances de formation à la réforme du collège. Ils concernent notamment les séquences sur la « résistance au changement » dont feraient preuve certains personnels, résistance qui serait une caractéristique « naturelle » de l'espèce humaine. De ce fait, ne pas adhérer à la réforme ne relèverait pas de l'acte réfléchi mais d'une sorte d'instinct mal placé qu'il s'agirait de dompter à l'aide d'outils adéquats.

Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation travaillant dans les collèges, dont le ministère ne se prive pas de rappeler la professionnalité quand cela l'arrange, apprécieront les séquences présentant l'usage de l'autonomie, qui sont le plus souvent incomplètes, faisant l'impasse sur l'organisation pratique possible dans les collèges (répartitions des moyens horaires, de l'AP...).

En quoi les personnels ont-ils besoin que l'on vienne leur faire ce genre de leçon ?

LES QUESTIONS QUI FÂCHENT

Ils savent lire un décret et un arrêté et s'en faire une opinion. Les questions qui remontent actuellement au SNES-FSU sont de deux ordres. Certaines concernent la réforme : comment maintenir un enseignement de latin, faut-il pour cela que l'élève concerné suive en permanence un EPI ? Les textes n'étant pas clairs, personne n'a de réponse définitive... y compris dans les formations... D'autres concernent les obligations réglementaires de service en termes de formation. Le ministère devrait rappeler clairement le caractère dérogatoire de nos statuts, ce qui éviterait des conflits. Mettre en œuvre à la même rentrée sur les quatre années du collège une réforme de structure qui ne tient pas la route et des programmes conçus pour la plupart sans repères annuels n'est pas raisonnable ni pour les élèves, ni pour les personnels. La raison, une autre qualité de l'espèce humaine ?

■ Valérie Sipahimalani

En ligne, info et vademecum :

www.snes.edu/Formations-formatage-c-est-non.html

ORS ET CONSEIL PÉDAGOGIQUE

La mise en œuvre des décrets sur les ORS et les missions liées relance dans certains établissements des conflits que nous avons pu connaître par exemple à l'occasion de la création de l'ISOE. Certains chefs d'établissement ont du mal à admettre que leur statut de supérieur hiérarchique ne leur confère pas la compétence pour interpréter à leur guise nos obligations de service. Le site du SNES-FSU détaille les nombreuses questions qui se posent sur ce point et donne les réponses syndicales juridiques comme pistes de résistance.

Ces dernières semaines les pressions se multiplient pour imposer aux collègues la participation au conseil pédagogique. Petite lecture expliquée des textes à usage de nos chefs : dans les « missions liées » (art. 2-II du décret 2014-940), figure « le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire », reprenant les termes mêmes de la loi

(code de l'éducation, art. L912-1). Il est évident que le conseil pédagogique n'entre pas dans ce cadre, pas plus que le conseil école-collège ni les conseils de cycle. La participation à ces conseils ne fait pas partie des missions liées.

Par ailleurs, l'exigence du quorum pour que puisse valablement siéger le conseil pédagogique (code de l'éducation, art. R421-41-6) montre bien que la présence à ce conseil ne peut être que librement consentie.

AU-DELÀ DU DROIT

Rappeler le droit face aux tentatives d'intimidation n'est jamais inutile. Réagir collectivement avec l'appui du SNES-FSU est sans nul doute une démarche efficace. Les sections académiques alertées se sont adressées à leurs recteurs pour que soit rappelé aux chefs que la participation au conseil pédagogique est réglementairement sur la base du volontariat, ce qui par ailleurs est l'une des conditions indispensables à un fonctionnement efficace de cette instance. À cet égard il est urgent que le ministère comprenne que les enseignants revendiquent le temps et les moyens pour décider collectivement des choix pédagogiques dans le cadre de leur liberté pédagogique, et qu'ils n'ont pas de temps à perdre dans des réunions de caporalisation.

■ Fabienne Bellin

10 octobre à Ankara

100 personnes ont perdu la vie, plusieurs centaines ont été blessées lors de l'attentat qui s'est produit au moment du rassemblement pour la paix, la démocratie et le travail. Cette manifestation pacifique était organisée par l'opposition pro-kurde, les confédérations syndicales DISK (secteur privé) et KESK (fonctionnaires), et plusieurs organisations de la société civile. Dans un contexte où le gouvernement Erdogan relance sa politique de répression contre le peuple kurde et poursuit celle contre les forces de progrès et de démocratie en Turquie, les syndicats ont appelé à une grève générale les 12 et 13 octobre. Le SNES-FSU a adressé un message de soutien et de solidarité au syndicat EGITIM-SEN touché aussi de plein fouet avec la mort de cinq de ses militants.

Berlin : manifestation contre les accords de libre-échange



250 000 manifestants à Berlin le samedi 10 octobre : une mobilisation sans précédent pour s'opposer aux accords de libre-échange, le TAFTA, texte en cours de négociation avec les États-Unis et le CETA (accord entre l'UE et le Canada). Marlis Tepe, présidente du syndicat enseignant GEW qui appelait à la manifestation avec le DGB (la Confédération) confirme la dangerosité de ces accords. « Ces textes menacent aussi le financement et l'existence même du service public d'éducation en Allemagne et en Europe, aux États-Unis et au Canada. C'est la raison pour laquelle nous continuons à mettre la pression pour empêcher cela avec nos partenaires et le DGB. »

Dura lex, sed lex

Le vice-recteur de Polynésie française avait nommé le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de Polynésie et son conseiller, membres des commissions administratives paritaires locales des certifiés et des agrégés. Le SNES-FSU local avait dénoncé l'illégalité de ces nominations mais le vice-recteur l'avait ignoré. Fin mai 2015, le SNES-FSU défère devant le tribunal administratif ces décisions. Fin juin, le Haut commissaire de la République en Polynésie française informe le tribunal que le « vice-recteur a fait droit aux conclusions de l'organisation syndicale par un arrêté modificatif du 17 juin 2015 ». Il n'y a pas eu besoin de jugement. On peut se réjouir que le Haut commissaire de la République ait rappelé au vice-recteur que, dans la République, les textes s'appliquent même si l'on n'en comprend ni le sens ni la portée.

« Il faut tout dire. La première des libertés est la liberté de tout dire » MAURICE BLANCHOT

PROGRAMMES, ÉVALUATION...

FOLIE TECHNOCRATIQUE, QUAND TU NOUS TIENS

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) était consulté sur les programmes du CP à la Troisième, puis sur l'évaluation des élèves. Il a produit un avis défavorable dans le premier cas, favorable dans le deuxième, dans une ambiance délétère. Le ministère campe sur des positions idéologiques, écarte tout amendement pédagogique qui pourrait contrarier sa marche forcée vers la réforme du collège et impose une mise en œuvre simultanée de tous les programmes à la rentrée 2016.

ÉVALUATION : CRISE DE CYCLITE

« Privilégier une évaluation positive, simple, valorisant les progrès et lisible par les familles », telles étaient selon le ministère les intentions des textes présentés le 15 octobre au CSE. Difficile de ne pas partager cet objectif, qui est déjà celui que les enseignants tentent de mettre en œuvre au quotidien dans les établissements. Et tout aussi difficile de voir en quoi le nouveau livret scolaire numérique et le DNB rénové répondent à ce cahier des charges.

VOUS AVEZ DIT LISIBILITÉ ?

Le livret sera constitué des actuels bulletins scolaires, renommés bilans (quelle avancée !), auxquels s'ajoute en fin de Sixième ou de Troisième un « bilan de fin de cycle », reprenant les huit items du socle évalués sur une échelle de 1 à 4 (maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne). Figurent aussi sur les bulletins les « principaux éléments » de programme travaillés dans chaque discipline, les « actions » réalisées en accompagnement personnalisé, les EPI, etc. Une partie du livret s'autodétruit en début de cycle suivant (le ministère semblant considérer que le bilan du socle suffit à suivre un élève, le MEDEF regrettant cette « perte de traçabilité »). L'opportunité d'afficher un bulletin unique CM1-CM2-Sixième a fait débat et l'administration a tranché au nom de la crédibilité des cycles : le bulletin de Sixième ne saurait être le même que celui de Cinquième-Quatrième-Troisième. Le collège hérite donc avec simplicité de deux cahiers des charges, dont un pour la seule



Sixième, qui permet aux équipes qui le souhaitent d'importer la grille d'évaluation de CM en Sixième. On ne sait pas qui décidera de ce choix. Ce serait « l'équipe de la classe ». Quant au DNB, la perspective que les épreuves finales comptent dans l'obtention du diplôme était tout simplement insupportable aux supporters zélés de la réforme. Cela aurait « démobilité les élèves ». L'administration a donc repris un amendement du SGEN et de l'UNSA aug-

mentant le poids de l'évaluation locale du socle. Et tant pis si la nouvelle architecture renforce la hiérarchie des disciplines, langues vivantes, enseignements artistiques et EPS n'étant plus présents que de façon très indirecte, par le biais des domaines pluridisciplinaires du socle. Au final, beaucoup d'idéologie et de basses tactiques, très peu d'avancées au service des élèves et de leurs familles, mais du travail en plus pour les enseignants. ■ Valérie Sipahimalani

PROGRAMMES

Le SNES-FSU a été la seule organisation syndicale à intervenir en CSE sur tous les projets de programmes du collège. Il a déposé plus d'une centaine d'amendements avec le souci de déconnecter les programmes de la réforme du collège et d'en améliorer la qualité. Fort du soutien du SE-UNSA et du SGEN-CFDT, le ministère a maintenu la référence aux EPI et s'obstine dans une mise en place simultanée, à tous les niveaux, à la rentrée 2016, au titre de la sempiternelle politique des cycles. Au final ces programmes ont reçu un avis défavorable du CSE, ils souffrent d'un manque de repères annuels (excepté en hist.-géo et en histoire des arts), qui n'étaient pourtant pas incompatibles avec une logique curriculaire. Les choix de contenus devront s'exercer dans le cadre du conseil de cycle 3, du conseil pédagogique et du conseil école collège. Ils nécessiteront un travail de conception de cours important en lien avec l'EMC, l'histoire des arts dont une thématique par an est obligatoire, le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), le Parcours avenir (PA), le Parcours citoyen (PC) et l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Des mois de débats et de travail pour le CSP pour finalement tourner le dos aux résultats de la consultation, le ministère se préoccupant davantage d'ancrer les programmes dans une logique de cycles et dans la réforme du collège que de leur faisabilité en classe. ■ Sandrine Charrier

En savoir plus : www.snes.edu/Avis-defavorable-du-CSE-sur-les-programmes-du-CP-a-la-Troisieme.html

BUDGET 2016

JEU DE BONNETEAU RUE DE GRENELLE

Le projet de loi de finances 2016 présenté au Conseil des ministres du 30 septembre confirme la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Le second degré n'est pas épargné.

Seize milliards d'euros de réduction des dépenses sont ainsi programmés en 2016 (21 milliards en 2015). Pour la première fois depuis bien longtemps le solde des emplois dans l'ensemble de la Fonction publique est positif (+ 8 304) en raison de la révision de la loi de programmation militaire qui crée 2 300 emplois alors que 7 500 suppressions étaient initialement prévues. Mais toute mesure nouvelle devant trouver son financement, les ministères non prioritaires perdent encore plus de 4 000 emplois et l'austérité salariale se poursuit avec le gel du point d'indice pour la sixième année consécutive. Les économies porteront aussi sur la diminution des dotations aux collectivités locales et par une baisse des prestations sociales.

DANS L'ÉDUCATION

8 561 emplois sont créés : 550 emplois de personnels non enseignants et 8 011 emplois d'enseignants dont 1 591 stagiaires. Mais avec des crédits à hauteur de 65,72 milliards en augmentation de 1,08 % par rapport à 2015 (pour une inflation prévue de 1 %) il est bien clair que ce budget n'échappe pas à la politique de rigueur. L'austérité salariale s'appliquera aux personnels de l'éducation comme à tous les fonctionnaires et les besoins dans les établissements ne pourront être couverts. Aucun emploi supplémentaire de CPE n'est programmé, aucun emploi de CO-Psy depuis vingt ans... Compte tenu des décharges accordées aux stagiaires pour leur formation, les

moyens d'enseignement supplémentaires représenteront environ 2 805 équivalents temps plein.

AFFAIRE D'ILLUSIONNISTE

Prise en charge de près de 30 000 élèves supplémentaires rentrée 2016, réforme du collège qui serait accompagnée de 4 000 emplois sur deux ans, renforcement de l'encadrement en REP+... à chaque page de son dossier de presse le ministère présente une mesure qui à l'évidence à elle seule nécessiterait une majorité voire la totalité de ces emplois nouveaux. L'annonce de la « création » de 2 150 postes d'AED est elle aussi affaire d'illusionniste, moins de la moitié de ces postes correspondant à des moyens nouveaux (voir p. 6).



Les personnels, qui vivent quotidiennement les difficultés de leurs métiers, ne se laissent pas bernier par ces tours de passe-passe. ■ Fabienne Bellin

800

Appel de Calais

lancé par 800 personnalités (cinéastes, écrivains, intellectuels...) indignées par les conditions indignes dans lesquelles vivent les migrants réfugiés dans la jungle. Ils interpellent le gouvernement pour qu'une solution soit trouvée d'urgence. Le SNES-FSU est signataire de cet appel : <https://www.change.org/p/au-gouvernement-francais-appel-de-calais>.

Langues vivantes : provocation !

Une circulaire concernant l'enseignement des langues vivantes et étrangères est parue au *Bulletin officiel* n° 39 du 22 octobre. Elle prétend donner des consignes aux recteurs concernant la carte des langues vivantes. On y apprend ainsi qu'il s'agit à la fois « de développer, de diversifier et de rationaliser l'offre linguistique proposée aux élèves sur l'ensemble de leur parcours ». On appréciera ce courage politique, ou bien cette contribution à la quadrature du cercle. En tout état de cause, bel exemple de langue de bois institutionnelle.

SNES tweets



« Mieux vaut une conscience tranquille qu'une destinée prospère » VICTOR HUGO

L'AVIS DE NOTATION ANNUELLE FEUILLES D'AUTOMNE

À partir de la rentrée des congés d'automne, chaque professeur recevra son avis de notation globale.

Cet avis de notation établit le récapitulatif des notes, arrêtées au 31 août 2015 : la note administrative (sur 40) et la note pédagogique (sur 60). La note globale, sur 100, constitue la somme de ces deux notes. Cette note annuelle exprime, selon les termes du statut général, la « valeur professionnelle » et sert aux opérations d'avancement et de promotion pour l'année en cours 2015-2016.

La note administrative correspond à celle arrêtée par le recteur, sur proposition du chef d'établissement, à l'issue de la campagne de notation 2014-2015. Si cette note a fait l'objet d'une contestation durant cette campagne, figure alors la note arrêtée par le recteur à l'issue de l'examen en CAPA (Commission administrative paritaire académique). Pour les professeurs agrégés, la note administrative fait l'objet d'une péréquation nationale : ils recevront leur avis de notation courant janvier 2016, à la suite de cette opération effectuée par le ministère.

La note pédagogique correspond le plus souvent à la dernière note d'inspection. En cas de retard important d'inspection, elle peut être

accompagnée d'une note pédagogique dite « de gestion » : c'est alors cette note-là qui est prise en compte dans la note globale. En effet, sous la pression du SNES-FSU, de nombreux recteurs ont mis en place un dispositif de correction ponctuel visant à augmenter les notes d'inspection trop anciennes.

LES RETARDS D'INSPECTION

Le SNES-FSU continue de dénoncer les retards d'inspection, préjudiciables à l'avancement dans la carrière. C'est ce qui fonde en grande partie la revendication de déconnexion entre avancement d'échelon et évaluation, comme cela existe pour d'autres

corps où tous avancent au même rythme (chefs d'établissement et IPR, par exemple). Le SNES-FSU revendique un rythme unique de promotion pour tous : le grand choix.

Soyez vigilant à la réception de votre avis annuel de notation globale. Transmettez-en copie aux élu-es du SNES-FSU avec votre fiche syndicale de suivi individuel pour la campagne d'avancement d'échelon qui aura lieu à partir de novembre dans les académies.

■ **Christophe Barbillat**, intercat@snes.edu



PARTENARIAT ÉDUCATION-DÉFENSE ET EMC DES LIAISONS DANGEREUSES

En 1982, les ministères de l'Éducation et de la Défense ont pour la première fois signé un protocole voulant « conjuguer leurs efforts pour former des citoyens responsables ».

Trois autres ont suivi, en 1989, 1995 et enfin 2007, l'éducation à la défense prenant alors une place inexpugnable dans les programmes d'histoire-géographie, d'éducation civique et, depuis 2015, d'EMC.

Le partenariat est devenu plus étroit avec la suspension de la conscription et le « parcours de citoyenneté » conçu comme une succession d'étapes (dont le recensement et la journée d'appel) où interviennent enseignants et militaires. L'enseignement de défense est obligatoire, relève de la responsabilité du Ministère de l'Éducation nationale, et « a pour objectif d'aider les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République et contribue à les préparer à leur devoir de défense ».

FORMER DES CITOYENS CRITIQUES

Ainsi, le site de l'académie de Clermont-Ferrand a



récentement mis en ligne un diaporama proposant une séquence de Troisième sur « La Défense ». Il s'agissait de mettre les élèves en activité avec un jeu de rôle d'un goût douteux : « Diviser la classe en cinq groupes. Expliquer à chaque groupe qu'il constitue un ennemi impitoyable de la France et qu'il doit mener une attaque contre cette dernière en 2015. Question : comment allez-vous procéder ? » (sic). S'en suit une proposition d'un film documentaire sur le Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) : les sept diapositives avec questions et corrigés consistent en une promotion sans faille de l'engin de guerre.

Le SNES-FSU a dénoncé l'initiative et la section académique de Clermont-Ferrand est intervenue directement auprès de la rectrice qui l'a fait retirer du site. Les professeurs d'histoire-géographie sont convaincus de l'utilité sociale de leur discipline, à savoir former des citoyens critiques et leur permettre de discerner les discours d'endoctrinement.

Ce dernier épisode vient conforter la position du SNES-FSU, qui réclame à chaque refonte des programmes le retrait des items sur l'éducation à la défense. Mais c'est bien ce partenariat qu'il conviendrait de soumettre à un plus large débat.

■ **Amélie Hart, Alice Cardoso**

SPRO UNE MISE EN ŒUVRE PRÉCIPITÉE !

Alors que la loi de mars 2014 précise le périmètre d'intervention respective de l'État et des Régions pour la mise en place du SPRO (Service public régional d'orientation), certaines Régions s'affranchissent du cadre législatif.

Elles semblent considérer que les conseillers d'orientation-psychologues, fonctionnaires de l'État, doivent se mettre à leur disposition, selon des modalités qu'elles définissent, pour remplir des missions qui ne relèvent pas de leurs statuts ! Les Régions se sont montrées très offensives pour se positionner sur des responsabilités jusqu'ici assurées par l'État. Elles ont réclamé et obtenu l'accompagnement des adultes, salariés et demandeurs d'emploi, via en particulier le « conseil en évolution professionnelle » et la prise en charge des jeunes sortis de l'École sans qualification, mais, faute de moyens propres, elles prétendent impliquer les CO-Psy au-delà de ce que la loi prévoit : le premier accueil réalisé dans les CIO.

Cela ne peut évidemment se faire qu'au détriment de toutes leurs missions en direction des élèves et des équipes d'établissements !

DES RÉGIONS À LA MANGEUVRE

En Bretagne, par exemple, elles veulent imposer des référentiels d'activité, avec un cahier des charges prescriptif, au mépris des missions statutaires et de la loi. En PACA, sans le moindre complexe, revendiquant une position de pilote, la Région « invite » les DCIO à des réunions sur



les territoires pour mettre en place le service « au bénéfice de tous les publics »...

Cette fébrilité préélectorale semble bien loin de l'intérêt des usagers, qui doivent pouvoir rencontrer des personnels formés spécifiquement pour répondre à leurs problématiques propres selon leur âge et leur situation. Nous ne pouvons accepter que les CO-Psy et les DCIO subissent constamment des pressions qui les éloignent de leur activité principale : contribuer à la réussite de tous et accompagner élèves et étudiants dans la construction de projets d'avenir ambitieux ! ■ **Marie-Agnès Monnier**

BUDGET 2016 AUCUN POSTE DE CPE

Des paroles aux actes, la déception est grande. L'actualisation des missions des CPE, signe d'une ambition éducative pour les élèves, ne s'accompagne d'aucune création d'emplois de CPE au Projet de loi de finances (PLF) 2016 !



Les constats sont pourtant sans appel. Le périmètre de la vie scolaire s'accroît, notamment pour le suivi des élèves, leur accompagnement éducatif et le renforcement des liens avec leurs familles. La progression des effectifs d'élèves n'a pas empêché la baisse du nombre d'AED dans les établissements. Les CPE et les équipes de vie scolaire sont en tension face à la charge de travail et aux pressions managériales. Des enquêtes ont montré la forte exposition des CPE aux risques psychosociaux.

TOUR DE PASSE-PASSE

L'annonce de la création de 2 150 emplois d'AED pour renforcer l'éducation prioritaire escamote la réalité budgétaire qui ne prévoit en fait que 1 000 AED supplémentaires et le redéploiement vers

les REP de 1 150 déjà financés au budget 2015. Pour les CPE, l'effort débuté en 2012 se termine, il aurait permis une augmentation de près de 400 personnes selon le PLF. Mais la catégorie part de très loin puisque, depuis 2006, ses effectifs ont chuté de près de 1 000 ETP (12 328 CPE rémunérés en 2006, 11 337 en 2014⁽¹⁾).

Des collèges sont sans CPE et trop d'établissements restent sous-dotés. Des redéploiements ont réparti la pénurie, souvent au détriment des lycées et des internats. Des créations de poste à mi-temps fleurissent, mettant les collègues dans des situations professionnelles inextricables, sans répondre à la demande des établissements. L'insuffisance du nombre de TZR impose le recours accru aux non-titulaires. La nécessité de recruter plus et de créer des postes de CPE n'est plus à démontrer. Le SNES-FSU a fait un travail d'analyse des besoins selon la taille et le type d'établissement (www.snes.edu, rubrique CPE). Dans l'hypothèse la plus basse, le nombre d'emplois à créer immédiatement est de plus de 700. La mobilisation du SNES-FSU sur la question des moyens reste entière tant elle est déterminante pour les conditions de travail des personnels mais aussi pour la réussite des élèves.

■ **Valérie Héraud**

(1) *Repères et références statistiques*, éditions 2007 et 2014.

NÉCROLOGIE

Marie Goblot

Marie Goblot, née dans une famille d'enseignants, fut nommée au lycée Périer de Marseille en 1963. Elle y demeura jusqu'à sa maladie. Au SNES-FSU, elle fut secrétaire départementale des Bouches-du-Rhône, puis cosecraétaire de la section académique d'Aix-Marseille avec Jean Reynaud. Membre suppléante de la commission administrative nationale (1971-1975), elle allait devenir secrétaire académique lorsqu'elle fut frappée par la maladie.

Militante du SNES-FSU et de la FEN au quotidien, unanimement appréciée, elle fut membre de la commission administrative paritaire académique des agrégés, membre du conseil académique, et seule membre du SNES-FSU de la commission de réforme à l'inspection académique des Bouches-du-Rhône, où elle eut l'occasion de défendre avec succès plusieurs surveillants.

SEGPA : nouveaux horaires à venir

Le Conseil supérieur de l'éducation a travaillé le 15 octobre sur un arrêté déterminant les horaires des SEGPA. Fixer les grilles dans un texte réglementaire et non plus dans une circulaire est une avancée, qui de plus sécurise leur dotation et la structure à quatre divisions. Les travailler sans visibilité sur le contenu de la circulaire de cadrage en discussion depuis plus d'un an et les inféoder à la réforme du collège est une autre chose. Pour ces raisons, le texte a reçu un avis défavorable.

Tunisie : prix Nobel de la paix collectif

C'est un travail exemplaire qui vient d'être reconnu par l'attribution du prix Nobel de la paix à quatre organisations, UTICA, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, l'Ordre des avocats et la centrale syndicale UGTT. Rappelons qu'en 2008, les syndicats enseignants de l'UGTT avaient largement contribué aux mobilisations du bassin minier de Gafsa, prémices de la « révolution de la dignité » de 2010-2011. Depuis, les militants de l'UGTT n'ont pas ménagé leurs efforts pour préserver l'acquis démocratique, dans un souci de dialogue large avec les autres forces progressistes. Puisse ce processus inspirer d'autres coalitions d'organisations de la société civile, dans le monde arabe et ailleurs !



APPELS À CANDIDATURES

Cette année sera importante pour la démocratie syndicale. Le SNES-FSU tiendra son congrès juste avant les congés de printemps, tandis que celui de la FSU se déroulera du 1^{er} au 5 février 2016 au Mans.

Ce 8^e congrès national de la FSU est précédé par un vote individuel à bulletin secret organisé dans chaque section SNES-FSU d'établissement du 5 au 26 novembre 2015 (cf. *Courrier de S1* n° 3 et site du SNES-FSU). Le premier vote porte sur l'orientation fédérale nationale. Il permet à chaque syndiqué d'exprimer un choix quant à l'orientation pour la FSU et son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES-FSU dans ces instances. Le second vote porte sur le rapport d'activité de la FSU. Tous les documents (listes et textes d'orientation, rapport d'activité) ont été publiés dans le supplément à la revue fédérale *Pour* n° 187 d'octobre 2015.

L'US a demandé aux cinq courants de pensée qui ont déposé une liste de présenter l'orientation qu'ils proposent.

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Pour une FSU combative, de lutte et de transformation sociale !

Les trois années écoulées ont vu un gouvernement prétendant de gauche mettre en application une véritable politique de droite et de régression sociale dont la loi Macron est le dernier exemple en date. Notre fédération a été trop attentiste au début du quinquennat, minimisant les attaques, espérant obtenir du grain à moudre par des négociations et des accords à froid. Ainsi elle n'a pas voulu voir dans le pacte de responsabilité une politique antisociale au service du MEDEF, se contentant de regretter l'impact que les milliards offerts à fonds perdus au patronat auraient sur les services publics... Elle s'est réjouie des postes créés dans l'éducation alors qu'ils étaient pris sur les autres ministères. Dans notre secteur, l'attitude du SNES-FSU sur la remise en cause des statuts de 1950 fut symptomatique de cet attentisme. La direction Unité et Action pensait qu'il était important d'avoir un accord avec Peillon tant qu'il était ministre, quitte à en rabattre sur certains de nos mandats historiques (*quid* de la réduction du temps de travail ?). Le résultat est une usine à gaz qui alourdit la charge de travail des enseignant-e-s et offre plus de prises aux pressions des chefs. Le SNES-FSU a voulu croire que le socle Peillon était par nature différent de son prédécesseur, et qu'on éviterait ainsi l'école du socle dont la validation par compétences masque mal le renoncement. L'actuelle réforme du collège, des programmes et de l'évaluation montre qu'il n'en est rien.

Sur le terrain interprofessionnel, la FSU n'est plus motrice : à la remorque des autres syndicats lorsqu'il faut claquer la porte de la conférence sociale, sur le recul quand il faut décider des modalités d'action. Le 8 octobre dernier montre le prix de l'indécision. On ne peut pourtant pas faire l'économie de la bataille contre l'austérité car elle est le nœud coulant qui étouffe tout l'État social.

Pour l'École Émancipée il faut favoriser l'unité d'action avec les autres syndicats de transformation sociale, en premier lieu, la CGT et Solidaires. Pour l'École Émancipée la priorité dans l'interpro est toujours à la construction d'un front anti-austérité qui peut prendre la forme dans les semaines qui viennent d'un mouvement sur les salaires et la défense du code du travail en lien avec celle du statut des fonctionnaires. Cela ne pourra se faire sans passer par la grève.

Voter École Émancipée c'est voter pour un syndicalisme de lutte.

ÉMANCIPATION

Combattre une politique au service des patrons et du capitalisme

Le pouvoir défend les intérêts du grand patronat contre le monde du travail et les plus fragiles (chômeurEs, jeunes, migrantEs...). La FSU s'enferme dans un « dialogue social » qui ne sert en fait qu'au pouvoir. Elle pourrait porter d'autres perspectives :

- Rompre avec la politique de soumission de l'école et de l'université aux intérêts du patronat, organisée par les lois Peillon et Fioraso. Nouveaux statuts des personnels, réforme du collège et ses nouveaux programmes, multiplication des hiérarchies locales... lutter pour l'abrogation de toutes ces contre-réformes s'impose.
- Faire de la lutte contre la « réforme » du collège une lutte de toutes les catégories... avec les moyens adaptés : mettre en débat la grève jusqu'à son abrogation, impulser le boycott des tentatives pour l'appliquer, combattre les nouveaux programmes de collège ni amendables ni négociables... une victoire montrerait qu'on peut gagner sur le reste !
- Défendre des revendications urgentes : contre la précarité (titularisation immédiate et sans condition de tous/toutes les personnels précaires, arrêt du recrutement hors statut et de l'intérim), le blocage des salaires (rattrapage du pouvoir d'achat et réduction des inégalités de salaire par des augmentations uniformes de 400 €), supprimer les dispositifs de management et les hiérarchies intermédiaires qui n'engendrent que souffrance professionnelle, créer les postes nécessaires dans les établissements, diminuer les effectifs par classe...
- Cela implique aussi pour la FSU de situer ses luttes dans l'objectif d'un changement de société, d'une rupture avec le capitalisme dans la société comme dans l'école : pour une école émancipatrice, laïque, refusant le tri social et proposant une éducation polyvalente et polytechnique.

La FSU doit aussi œuvrer à l'auto-organisation des personnels à la base dans des AG intercatégorielles. Nous défendons cela dans la FSU et sur le terrain... si vous êtes intéressés, contactez-nous... et votez Émancipation !

La direction de la FSU a imposé au forceps sa signature de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) qui menacerait nos garanties statutaires (« mobilité » forcée...). Avec des syndiquéEs de toutes tendances, nous sommes partie prenante d'un appel pour que la FSU revienne sur sa signature et refuse ces mesures. Vous pouvez en prendre connaissance et le signer en nous contactant.

Contact : er@emancipation.fr • www.emancipation.fr

UNITÉ ET ACTION

Pour une FSU forte qui rassemble dans l'action

Unité et Action représente le courant majoritaire dans la fédération et au SNES-FSU ; développant la conception d'un syndicalisme démocratique, fondé sur l'indépendance syndicale, l'idée de la transformation sociale, il défend les intérêts des salariés, l'apport de la Fonction publique à notre pays et les moyens dont elle doit disposer ; soucieux de créer le rapport de forces propre à obtenir des améliorations, il organise l'action tout en participant aux discussions aux différents niveaux où sont traitées toutes les questions touchant les personnels. Convaincu de la nécessité de construire un mouvement apte à faire évoluer notre modèle social vers davantage de garanties pour les salariés et les retraités, le courant Unité et Action s'attache à développer les luttes sectorielles propres à créer des convergences et rassembler. Il porte la conception d'une fédération forte de syndicats nationaux proches des personnels, travaillant avec eux analyses et revendications portant sur les questions professionnelles des différents secteurs.

Dans l'éducation, après avoir combattu avec vigueur les orientations du gouvernement précédent, la FSU et ses syndicats ont porté auprès du gouvernement de François Hollande leur projet d'un système éducatif plus juste et plus ambitieux pour tous, ce que cela requerrait en termes d'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Si une appréciation nuancée a pu être faite des débuts du quinquennat et notamment de la fin du dogme du non-remplacement d'un départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux, l'évolution du gouvernement vers une politique libérale de plus en plus affirmée a amené la fédération à participer aux différents niveaux de mobilisation. C'est le cas dans le cadre interprofessionnel, Fonction publique comme dans l'Éducation où le SNES a fédéré la majorité des syndicats du second degré contre la réforme du collège et mène campagne sur la nécessité de revaloriser les enseignants. Confronté à un gouvernement totalement soumis aux intérêts financiers, Unité et Action n'a cessé dans la FSU d'agir pour la Fonction publique et ses agents, leurs missions et leurs statuts, leurs rémunérations. Il le fait en cherchant à rassembler toutes les organisations syndicales qui ne se satisfont pas des régressions actuellement imposées en travaillant à des propositions alternatives. Pour promouvoir la Fonction publique et ses agents, pour le service public d'éducation, il nous faut une FSU forte et offensive ; en votant pour le rapport d'activité et la liste Unité et Action, vous y contribuerez.

Contact : **Frédérique Rolet**

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Une seule orientation syndicale est possible : défense de notre statut, grève pour les revendications, non à la signature par la FSU du projet d'accord PPCR

La colère est forte contre la réforme du collège comme l'a prouvé la grève du 17 septembre pour l'abrogation de la réforme du collège. La ministre Najat Vallaud-Belkacem n'a pas cédé et maintient sa réforme. La question n'est-elle posée de la grève pour obtenir le retrait ? Pour cela nous considérons qu'une orientation syndicale claire est nécessaire. La FSU a décidé, à la différence de la CGT, de participer à la conférence sociale du 19 octobre, au cours de laquelle Manuel Valls a déclaré qu'il présenterait le 28 octobre un projet de loi remettant en cause le code du travail ; elle a décidé de signer l'accord PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations). Le cœur du projet d'accord est de faciliter la mobilité des personnels entre les trois versants de la Fonction publique et de faciliter ainsi les suppressions de postes. Avec la réforme territoriale, des dizaines de milliers d'agents sont menacés d'une mobilité forcée. Avec la nouvelle carte des Régions 10 700 emplois sont menacés.

Mercredi 30 septembre, le Premier ministre Manuel Valls a annoncé que l'accord approuvé par six organisations syndicales s'appliquerait « malgré le refus de la CGT, FO et Solidaires de le signer ». C'est une décision inacceptable qu'a prise le gouvernement de mettre en œuvre l'accord PPCR place toute la FSU, tous ses syndicats, tous ses militants, dans une position inédite, qui met mal à l'aise. La FSU doit clairement et nettement déclarer son refus du coup de force et retirer sa signature de l'accord PPCR. En constituant cette liste, nous entendons contribuer, en dehors de clivages artificiels de tendances, à ce que le syndicat défende les revendications des personnels et leur permette de stopper l'offensive destructrice actuelle.

Non à la signature par la FSU du projet d'accord sur les carrières (PPCR). Abrogation de la réforme du collège et des décrets d'août 2014. Avec des syndiquéEs de toutes tendances, nous sommes partie prenante d'un appel pour que la FSU revienne sur sa signature de l'accord PPCR et refuse ces mesures. Vous pouvez en prendre connaissance et le signer en nous contactant. **Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr**

FRONT UNIQUE

Statut de la Fonction publique, contre-réformes de l'enseignement public : la FSU doit rompre avec le gouvernement !

Le rôle de la FSU n'est pas de servir de roue de secours au gouvernement Hollande-Valls-Macron. L'épisode du protocole PPCR éclaire. Le PPCR est un pas pour aller vers le but avoué par Macron, en finir avec « l'emploi à vie des fonctionnaires ». Or, si la FSU a signé aux côtés des complices habituels du gouvernement, les confédérations ouvrières CGT, FO, sous la pression de leur base n'ont pas signé. L'accord restant minoritaire, Valls passait outre en s'appuyant sur l'accord de la FSU. Dès lors la FSU devait retirer sa signature. À Air France, le gouvernement a montré l'autre face du dialogue social : l'arrestation des travailleurs à l'aube. Ainsi la CGT n'a pas participé à la conférence sociale du 19 octobre, mais la FSU s'y rendait. **Il faut en finir avec cette orientation de soutien aux contre-réformes du gouvernement.**

À chaque fois que la responsabilité de la FSU est engagée, la direction lui apporte son aide :

- rythmes scolaires : les professeurs d'école se mobilisaient pour le retrait de la réforme, la direction de la FSU, elle, se prononçait pour une « bonne » réforme, participe au comité de suivi... ;
- liquidation des décrets de 1950 par le décret 2014. Selon la direction du SNES, et de la FSU, ce décret « sécurise » le statut. On en voit aujourd'hui les effets en collège : réunions à l'infini pour la réforme, tout pouvoir donné aux chefs d'établissement, aux conseils pédagogiques.

Réforme du collège : pour un combat réel pour l'abrogation du décret instaurant la contre-réforme La direction de la FSU se prononce pour le retrait de la contre-réforme. Cette prise de position est à mettre au crédit des enseignants. Leur indignation a été telle que les directions syndicales ont dû quitter la table de la concertation et appeler à la grève le 19 mai. Mais aujourd'hui, combattre réellement pour l'abrogation de la réforme, c'est appeler au boycott des formations à la réforme imposées aux enseignants, refuser de participer aux instances de mise en œuvre. Rien n'illustre mieux la barbarie du régime capitaliste que le sort réservé aux émigrés qui fuient guerres et misère que ce régime provoque. Le gouvernement participe de cette barbarie : barbelés à Calais, CRS à Vintimille. Il faut combattre pour : régularisation de tous les sans papiers ! Arrêt immédiat des interventions militaires françaises en Afrique, en Syrie, en Irak ! **Votez Front Unique.**

COP 21 À PARIS LA SOCIÉTÉ CIVILE EN ORDRE DE MARCHÉ !

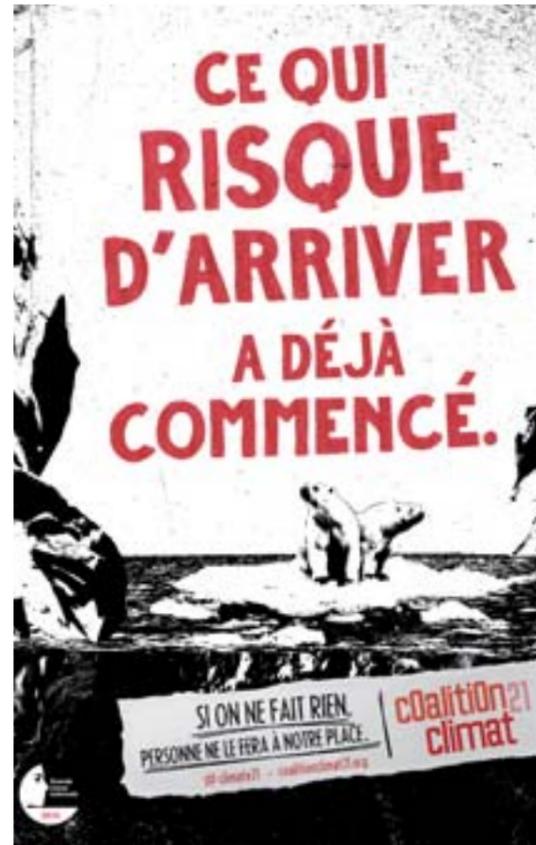
À un mois de l'ouverture à Paris de la 21^e conférence des Nations Unies sur le climat, les préparatifs s'accroissent. Discours politiques volontaristes mais textes préparatoires peu ambitieux : l'heure est à la mobilisation massive de la société civile.

Alors que les preuves de dérèglements climatiques se multiplient, que les projections des scientifiques se font toujours plus précises et plus inquiétantes, la nécessité de réactions urgentes et globales apparaît de plus en plus clairement. Bien que l'objectif affiché de cette conférence soit de parvenir, pour la première fois, à des objectifs contraignants pour les États, les engagements des 195 pays qui participeront à la COP 21 se font au compte-gouttes. Quant à la question du financement, elle reste dangereusement en suspens...

Depuis plusieurs mois, la société civile s'est organisée pour peser sur les conclusions de la COP 21. La Coalition Climat 21⁽¹⁾ regroupe 130 organisations, syndicats, ONG, réseaux avec l'objectif de construire, au-delà des mandats spécifiques de chacun, un mouvement fort et durable pour la justice climatique.

LA SOCIÉTÉ CIVILE RASSEMBLÉE POUR AGIR

Le sommet des chefs d'État se déroulera au Bourget du 30/11 au 11/12. Dans l'espace réservé à la société civile, le SNES-FSU par-



ticipera à une table ronde organisée par l'Internationale de l'Éducation : « le rôle de l'éducation dans la lutte contre les changements climatiques ».

Pour le SNES-FSU, cette COP 21 doit être l'occasion de faire le lien entre les enjeux climatiques et les enjeux sociaux : investissements dans les services publics, partage des richesses, évolutions des modèles de production et de consommation.

COMMENT SE MOBILISER ?

Le SNES-FSU appelle les personnels à participer aux temps forts organisés par la Coalition Climat pour que des mesures justes et efficaces soient prises :

- les 28 et 29 novembre, dans les capitales du monde entier et dans les grandes villes de France⁽²⁾, des manifestations sont organisées. Celle du 29 novembre à Paris s'annonce massive et festive. Le SNES-FSU appelle les collègues à défiler dans les cortèges syndicaux, avec la FSU ;
- les 5 et 6 décembre, Montreuil se transforme en un point de convergence festif et combatif : centaines de débats, ateliers et conférences au Climat Forum, présentation d'alternatives concrètes locales et internationales au Village mondial des alternatives d'Alternatiba ;
- la quinzaine militante se terminera par un rassemblement le 12 décembre à Paris pour dire haut et fort « nous avons le dernier mot ! » et pour prendre date pour les nécessaires mobilisations de 2016.

Bonne COP 21 citoyenne et militante à toutes et tous !
■ Monique Daune et Florian Lascroux

(1) <http://coalitionclimat21.org>

(2) 28 novembre : Caen, Lyon, Rennes, Rouen... 29 novembre : Aix-en-Provence, Bordeaux, Calais, Lille, Marseille, Strasbourg.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Serre Chevalier, stud. 4 p. Noël : 250 €, févr. : 300 €/sem. Tél. 01 45 47 88 29

Domaine Alpe d'Huez, loue ds village 1 600 m, appt 3 p., 6 pers. ds chalet pd pistes, hors ou pendant vacances : 450 à 730 €/sem. Tél. 01 45 38 51 57.

Nice centre, 2 p. meubl., rez-de-chaussée., confort, calme, terrain, vue mer, parking, octobre à mi-avril : 420 €/sem. ; 660 €/quinzaine ; 850 €/mois. Tél. 06 07 11 35

Publicité

PRÉVENTION ROUTIÈRE ET SCOLARITÉ

Education routière : des ressources pour vous faciliter la vie !

PARCE QU'IL N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE DE TROQUER SA CASQUETTE DE PROFESSEUR POUR CELLE DE SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, GMF A CONÇU UN ENSEMBLE DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ISSUS DES BESOINS IDENTIFIÉS SUR LE TERRAIN.

3 questions à Elsa Châtaigner, professeur des écoles en classe de CP, 33 ans



COMMENT ABORDEZ-VOUS LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AVEC VOS ÉLÈVES ?

C'est un sujet qui fait partie intégrante du programme scolaire, dès la maternelle. Non seulement les risques sont réels, mais il est important de sensibiliser les enfants le plus tôt possible, en vue des apprentissages futurs. C'est bien l'objectif de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER), un cursus pédagogique complet et obligatoire, destiné à éduquer les jeunes enfants et à tester leurs connaissances en tant que piétons, passagers et rouleurs (vélos et rollers).

COMMENT VOUS PRÉPAREZ-VOUS À CET ENSEIGNEMENT ?

Comme tous les enseignants, j'ai des contraintes de temps, sans compter que je ne suis pas une spécialiste de la sécurité routière ! Le CD Rom GMF, « Les deux font l'APER », m'apporte vraiment une aide précieuse. Je l'ai découvert sur le site Education à la Sécurité Routière⁽¹⁾. Ce support couvre les 3 cycles et colle exactement au programme officiel. Il est facile à prendre en main grâce aux guides de l'enseignant : il suffit de suivre le conducteur d'animation. Nul besoin de préparation, ni d'imprimer des pages et des pages !

EN QUOI CE SUPPORT EST-IL ADAPTÉ À SA CIBLE ?

Le CD Rom, fait de courtes saynètes animées, est très ludique : la mascotte, Max le hérisson, indique les consignes à suivre. Il est aussi très interactif : les enfants sont de réels acteurs des situations proposées. Et ils en redemandent ! Du coup, je l'utilise facilement entre deux matières traditionnelles. C'est un outil idéal pour faire passer des messages importants sans dramatiser.

⁽¹⁾ <http://educatcol.education.fr/education-securite-routiere>

Des supports variés, pour chaque niveau

Outre le CD Rom « Les deux font l'APER », GMF propose un ensemble d'outils adaptés à l'âge des enfants et aux besoins des enseignants. Les CD Rom sont utilisables sans connexion internet, sur ordinateur, voire avec un tableau blanc interactif (TBI) dans le cas du support « Les deux font l'APER ». Sont d'ores et déjà gratuitement disponibles :

LE CD ROM ATELIER INTERACTIF ASSR

Destiné à préparer les collégiens aux épreuves des Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) de 1^{er} et de 2nd niveau, ce CD Rom reprend les 14 thèmes à maîtriser. Il comporte des quiz, des mises en situation d'examen ainsi qu'un livret destiné à guider l'enseignant.

LA BD EMMA & NICO : MISSION BSR

Particulièrement adaptée aux adolescents, cette BD traite de la prévention des risques liés aux deux roues, des modalités d'obtention des ASSR et du Brevet de Sécurité Routière (BSR, devenu la catégorie AM du permis de conduire).

DES DÉPLIANTS POUR CHAQUE BESOIN

Dangers à moto, dangers de la route, signalisation routière... De nombreuses thématiques sont abordées dans un ensemble de dépliants et de guides pédagogiques.

Et bientôt, un nouvel outil pédagogique, cette fois destiné aux lycéens, sera aussi disponible !...

SEREC Communication / avril 2015 - Photo Cortes - GMF : 76 rue de Proisy 75657 Paris Cedex 17



Pour en savoir plus et recevoir gratuitement les ressources pédagogiques GMF, écrivez-nous à : enseignerlaprevention@gmf.fr

